ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2014

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2014

1. Rapport de gestion d'Arkéa Public Sector SCF.....3
2. Etats financiers 2014.....14
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2014.....21
4. Attestation de la personne responsable.....25

1. Rapport de gestion d'Arkéa Public Sector SCF

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme au capital de 30 000 000 euros
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
440 180 842 RCS BREST

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces comptes sont joints au présent rapport.
Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Statuts

Les statuts ont été modifiés en décembre 2012.

1.2. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Monsieur Hervé CROSNIER qui est assisté par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la société figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises.

1.3. Capital social

Au 31/12/2014, le capital social, détenu à 100% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 30 000 000 euros. Ce niveau est resté inchangé sur 2014.

1.4. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31/12/2014 ni au 31/12/2013.

1.5. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du replacement de ses fonds propres).
Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

1.6. Vie sociale

Pour mémoire, le premier Commissaire aux Comptes Titulaire est le cabinet DELOITTE, représenté par Monsieur Jean Marc MICKELER et le premier Commissaire aux Comptes suppléant est le cabinet BEAS.
Aussi, le deuxième Commissaire aux Comptes Titulaire est le cabinet KPMG, représenté par Monsieur Fabrice ODENT, et le deuxième Commissaire aux Comptes suppléant est Monsieur Malcolm MC LARTY.

1.7. Déclassement d'une convention

La convention d'intégration fiscale signée le 15/11/2010, ayant fait l'objet antérieurement d'une autorisation et d'une mention dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, est désormais, suite à la délibération du Conseil d'Administration en date du 13/12/2013, considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales à l'intérieur du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

2. ACTIVITE

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations Foncières » dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen long terme.

En 2011, la société a réalisé son émission inaugurale de 750 millions d'euros en octobre (avec une échéance en octobre 2021).
Au cours de l'année 2013, la société Arkéa Public Sector SCF a émis des obligations foncières pour un montant de 120 millions d'euros sous forme d'une émission privée à échéance août 2025, portant l'encours émis à 870 millions d'euros.

Aucune émission n'a été réalisée en 2014.

3. ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2014

3.1. Compte de résultat

Les produits 2014 s'élèvent à 32 539 K€. Ils correspondent aux opérations de prêts à CM Arkéa pour 32 521 K€, et au replacement des fonds propres sur le compte à vue indexé sur l'EONIA pour 18 K€. Du fait de la baisse de l'EONIA, ce replacement de fonds propres reste sur un niveau bas.

Les charges s'élèvent à 32 397 K€. Elles sont essentiellement constituées des charges sur les titres émis (31 737 K€) et des charges générales d'exploitation (655 K€).

Le résultat d'exploitation se situe à 142 K€.
Après impôt sur les sociétés (0 K€), le résultat net de l'exercice s'élève à 142 K€.

3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 911 824 K€, montant stable par rapport à 2013.

A noter : au jour du Conseil d'Administration, aucun évènement significatif post clôture n'est intervenu.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- résultat de l'exercice	141 931.87 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	-461 492.59 €
Soit un total disponible de	-319 560.72 €
- affectation à la réserve légale	0 €
- solde reporté à nouveau	-319 560.72 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé au cours des trois précédents exercices.

5. DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2014

Les émissions d'obligations foncières de la société sont garanties par un portefeuille de crédits consentis ou garantis à 100% par des personnes publiques.

Ces prêts sont détenus par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les CCM. Ils sont enregistrés en hors bilan en « Engagements de garantie reçus

d'établissements de crédit » pour un montant de 1 272 927 733 K€ au 31 décembre 2014.

Les caractéristiques de ce portefeuille de couverture comptabilisé au 31 décembre 2014 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû (en €)	**1 272 927 733 €**
Nombre de prêts	**1 223**
Nombre d'emprunteurs	**827**
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	**1 539 211 €**
Ancienneté moyenne (en mois)	**48**
Maturité résiduelle moyenne (en années)	**16,9**
Proportion de créances à taux fixe	**35%**
Proportion de créances éligibles BCE	**98%**

Type d'expositions publiques			
	Capital Restant Dû en Md €	%	Nombre de prêts
Emprunteur collectivité	1 199,6	94%	1 138
Dossier garanti par collectivité	73,3	6%	85
Total	1 272,9	100%	1 223

Type d'emprunteurs			
	Capital restant dû en Md €	%	Nombre de prêts
Regions	46,0	4%	2
Departments & overseas territories	496,7	39%	43
French Municipalities	265,7	21%	746
Districts groups	130,7	10%	122
Crédit Municipal	0,0	0%	0
Social Housing	70,0	5%	24
Hospitals	118,5	9%	38
Inter municipality Services	32,9	3%	115
Others	112,6	9%	133
Total	1 272,9	100%	1 223

Régions			
	Capital Restant Dû en Md €	%	Nombre de prêts
Alsace	0,0	0%	0
Aquitaine	127,0	10%	77
Auvergne	31,8	2%	53
Basse-Normandie	3,7	0%	12
Bourgogne	30,4	2%	6
Bretagne	292,6	23%	871
Centre	0,0	0%	0
Champagne-Ardenne	19,8	2%	4
Corse	1,8	0%	8
Départements d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Franche-Comté	3,9	0%	2
Haute-Normandie	100,2	8%	11
Ile-de-France	236,3	19%	26
Languedoc-Roussillon	31,5	2%	25
Limousin	0,0	0%	0
Lorraine	0,5	0%	1
Midi-Pyrénées	22,7	2%	13
Nord-Pas-de-Calais	119,9	9%	10
Pays de la Loire	72,4	6%	28
Picardie	9,2	1%	2
Poitou-Charentes	7,9	1%	35
Provence-Alpes-Côte d'Azur	87,1	7%	24
Rhône-Alpes	74,3	6%	15
Territoires d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Total	1 272,9	100%	1 223

6. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions seront réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des Obligations Foncières et de la production de crédits éligibles.

7. FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Ainsi les facteurs décrits ci-dessous, sans être exhaustifs, présentent les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Public Sector SCF ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir.

Risques généraux d'Arkéa Public Sector SCF

7.1. Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de crédit foncier

Arkéa Public Sector SCF est agréée comme Société de Crédit Foncier (SCF) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet exclusif l'octroi ou l'acquisition d'actifs portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elle dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Public Sector SCF.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Cadre particulier d'Arkéa Public Sector SCF

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Public Sector SCF s'est fixé des critères d'éligibilité additionnels (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie. Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement commercial des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Public Sector SCF ont conclu des accords en vue d'assurer le transfert à la société d'actifs éligibles permettant de maintenir un ratio de surdimensionnement, entre ses actifs éligibles et ses émissions privilégiées, supérieur ou égal à 105%.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Public Sector SCF réalise des émissions d'obligations foncières. Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.
Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Public Sector SCF ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts à terme au bilan d'Arkéa Public Sector SCF s'élève à 870 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Public Sector SCF.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs publics

L'activité principale d'Arkéa Public Sector SCF est de consentir ou d'acquérir des expositions sur, ou garanties par des entités du secteur public (directement ou indirectement).
Au 31/12/2014, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit de ces entités du secteur public.

Ce risque de crédit est supervisé par la direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

7.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs cédés en garantie et le profil d'amortissement des obligations foncières, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Public Sector SCF.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Public Sector SCF.

7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Public Sector SCF à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation foncière correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Public Sector SCF n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, le collatéral est transféré à l'actif d'Arkéa Public Sector SCF afin de couvrir le passif de celle-ci. Dans ce cas, afin de couvrir

l'écart potentiel des taux de change et d'intérêt entre les émissions et les crédits remis en garantie, Arkéa Public Sector SCF doit appliquer une stratégie de couverture qui sera conforme aux exigences légales et aux exigences des agences de notation. Il n'y a cependant aucune assurance sur l'adéquation de la stratégie de couverture et du risque encouru.

Au 31 décembre 2014, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, sécurité des bases de données et des applications, sécurité de l'exploitation continue.

7.5. Autres risques

Arkéa Public Sector SCF est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Public Sector SCF.

8. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. De plus, la gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa. Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

9. MANDATS ET REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

9.1. Mandats des Mandataires sociaux

Dominique ANDRO, Président

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - banque
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF

- Président d'Arkéa Home Loans SFH
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney
- Président du directoire d'Arkéa Bourse Retail depuis le 19/12/2014
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo

Hervé CROSNIER, Directeur Général et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général adjoint du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général d'Arkéa Home Loans SFH et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président Directeur Général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Gérant de la SCI INTERFEDERALE
- Président de la SAS ARKEA FONCIERE
- Administrateur unique du GIE FEDERAL EQUIPEMENT
- Gérant de la Société Hôtelière de Mescoat
- Administrateur, représentant la Fédération du CMB à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Gérard BAYOL, Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Membre du Conseil de surveillance de Leasecom Group jusqu'au 9 avril 2014
- Représentant permanent de la CEOI-BIE au Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail jusqu'au 14 mars 2014
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la SEM d'Animation Economique au Service des Territoires depuis le 4 décembre 2014
- Censeur, représentant du Crédit Mutuel Arkéa, au Conseil d'administration de la SA HLM Coopérer pour habiter depuis le 28 août 2014

Christian CADIOU, Administrateur

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac

- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur d'Arkéa Home Loans SFH

Jean-Luc FONTAINE, Administrateur

- Vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Saint Anne – Saint Martin.

André LAMANDE, Administrateur

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Guiscriff
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de la SA d'HLM d'Armorique
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement en Bretagne (SEMAEB)
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Elisabeth QUELLEC, Administratrice

- Administratrice d'Arkéa Home Loans SFH

9.2. Rémunérations des Mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne touchent aucune rémunération directe au titre de leur mandat exercé auprès d'Arkéa Public Sector SCF.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale d'Arkéa Public Sector SCF. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L.225-102-1 du code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives aux mandats exercés, par certains mandataires sociaux d'Arkéa Public Sector SCF, auprès de Crédit Mutuel Arkéa qui contrôle exclusivement la SCF au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe. Le tableau ci-dessous détaille les rémunérations brutes pour la période à compter de la date d'entrée en fonction des mandataires sociaux :

Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa :

Dominique Andro (Président) Hervé Crosnier (DG) Jean Luc Le Pache (DGD)	Versé au titre de l'exercice 2014
Rémunération Fixe	723 351 €
Rémunération variable	498 894 €
Total	1 222 245 €

2. Etats financiers 2014

Arkea Public Sector SCF
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes du 31 décembre 2014

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	907 695	907 453
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations		4	4
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs		16	12
Comptes de régularisation	2	4 109	4 708
TOTAL DE L'ACTIF		**911 824**	**912 177**

Passif	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	877 664	877 680
Autres passifs		32	5
Comptes de régularisation	4	4 445	4 951
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	5	29 683	29 541
Capital souscrit		30 000	30 000
Primes d'émission			
Réserves		2	2
Report à nouveau		-451	196
Résultat de l'exercice		142	266
TOTAL DU PASSIF		**911 824**	**912 177**

Hors-bilan (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus	9	1 272 928	1 262 543
Engagements de financement			
Engagements de garantie		1 272 928	1 262 543
Engagements sur titres			
Instruments financiers à terme			

Arkea Public Sector SCF
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	7	32 539	30 174
Intérêts et charges assimilées	7	-31 737	-29 848
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)		-1	-1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire		-4	
Produit net bancaire		797	325
Charges générales d'exploitation		-655	-591
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		142	-266
Coût du risque			
Résultat d'exploitation		142	-266
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		142	-266
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices			
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		142	-266

Arkea Public Sector SCF
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Annexe aux Comptes du 31 décembre 2014

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Arkéa Public Sector SCF, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres fonciers bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Arkéa Public Sector SCF n'a émis aucune obligation sur 2014. L'encours d'obligations foncières est resté stable à 870 millions d'euros.

En 2014, suite à l'obtention de l'accord de l'ACPR, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF a changé de dénomination sociale pour devenir Arkéa Public Sector SCF.

Par ailleurs, les ajustements de méthodologie S&P ont entraîné une baisse du taux de surdimensionnement au cours du dernier trimestre de 12 points, et permis à la société d'obtenir une notation AAA (préalablement à AA+).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

3.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes de Arkéa Public Sector SCF sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux banques en France prescrites par le règlement ANC n° 2014-07.

Options et méthodes d'évaluation

1 Créances

Les créances sur les établissements de crédit sont régies par le règlement ANC n° 2014-07.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.
Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3 Titres de participation

Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n°2007-01), les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts sont comptabilisés en participations et autres titres détenus à long terme.

4 Frais de personnel

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 15 novembre 2010 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Arkéa Public Sector SCF les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et règlementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 100 euros pour 2014.

5 Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2014			31/12/2013		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	29 858		29 858	29 880		29 880
Prêts, valeurs reçues en pension		870 000	870 000		870 000	870 000
Créances rattachées		7 839	7 839	6	7 769	7 773
TOTAL	29 858	877 839	907 695	29 886	877 768	907 653

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance		
Décotes sur prêts		
Primes de remboursements sur emprunts obligataires	4 109	4 709
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	4 109	4 709

Note 3. Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2014			31/12/2013		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	870 000	7 664	877 664	870 000	7 680	877 680
TOTAL	870 000	7 664	877 664	870 000	7 680	877 680

Note 4. Comptes de régularisation - Passif

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Soultes sur prêts	4 108	4 708
Charges à payer	337	243
Comptes d'ajustement		
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	4 445	4 951

Note 5. Capitaux propres

En milliers d'euros

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	30 000			30 000
PRIME D'EMISSION				
TOTAL RESERVES	2			2
Réserve légale	2			2
Réserves facultatives et statutaires				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
REPORT A NOUVEAU	198	288		461
RESULTAT DE L'EXERCICE	288	288	142	142
TOTAL	29 841		142	29 983

Le capital est composé de 3 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros

Note 6. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

En milliers d'euros

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	29 866			870 000	7 839	907 695
à vue	29 869					29 869
à terme				870 000	7 839	877 839
Créances sur la clientèle						
créances commerciales						
autres concours à la clientèle						
comptes ordinaires débiteurs						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit						
à vue						
à terme						
Opérations avec la clientèle						
comptes d'épargne à régime spécial						
à vue						
à terme						
autres dettes						
à vue						
à terme						
Dettes représentées par un titre				870 000	7 654	877 654
bons de caisse						
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
emprunts obligataires				870 000	7 654	877 654

Note 7. Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros

	2014		2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	32 539		39 174	
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe		31 737		29 848
Autres opérations				
TOTAL	32 539	-31 737	39 174	29 848

Note 8. Participations et parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU				
AUTRES EMPLOIS				
Créances	907 695	907 483		
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL EMPLOIS	907 695	907 483		
PASSIF				
Dettes				
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES				
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES				
ENGAGEMENTS REÇUS				
De financement				
De garantie	1 272 928	1 262 643		
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 272 928	1 262 643		

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

En milliers d'euros

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit		
d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
autres engagements donnés		
Engagements reçus	1 272 928	1 282 543
Engagements de financement		
reçus des établissements de crédit		
Engagements de garantie	1 272 928	1 282 543
reçus des établissements de crédit	1 272 928	1 282 543
Engagements sur titres		
autres engagements reçus		

Note 10. Proposition d'affectation du résultat

En milliers d'euros

	2014
ORIGINE	142
Résultat net	142
Prélèvement sur les réserves statutaires	
Prélèvement sur les réserves facultatives	
AFFECTATION	142
Réserve légale	
Réserves statutaires	
Réserves facultatives	
Report à nouveau	
Rémunération du capital	142

Note 11. Exemption d'établir des comptes consolidés

Arkéa Public Sector SCF n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu pour elle de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 12. Intégration fiscale

Au 31/12/2014, le montant d'impôt dû à la société mère est nul.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2014

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARKEA PUBLIC SECTOR SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Paris La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I	DELOITTE & ASSOCIES
Fabrice ODENT	Jean-Marc MICKELER

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué d'Arkéa Public Sector SCF

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait au Relecq-Kerhuon,

Le 22 avril 2015

Monsieur Jean-Luc LE PACHE
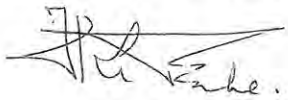
Directeur Général Délégué